

tenue par Monsieur LASO, Président(e) du Tribunal
En présence de Madame MENIGOZ, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2500638	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Michel LASO
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Requête visant à la suspension de la décision par laquelle le président de l'Université des Antilles a décidé d'interrompre le versement de la rémunération d'un professeur

Nom des parties

Demandeur N

Défendeur UNIVERSITE DES ANTILLES

Représentants des parties

AARPI ANDOTTE AVOCATS (Cour)

Arrêté le 14/10/2025

Le président du tribunal